

Comité Local d'Information et de Concertation

Finorga – Complexe Pétrolier

Réunion du CLIC le 27 novembre 2012

à 10 heures au Château de Chasse sur Rhône

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

M Lionel LEMOINE, Sous-Préfet de Vienne
M Jean-Pierre FORAY, DREAL Rhône-Alpes – Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère
Lieutenant Patrice GERIN, SDIS 38, Bureau Opérations du Groupement Nord
M Christian MAS, DDT Isère, Environnement, Risques et Développement Durable

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

M Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône, Président du CLIC
M Robert CHAUDIER, Maire de Villette de Vienne
M Daniel DELABRE, Conseiller municipal de Givors, délégué aux risques
M Bruno PERRIN, Adjoint au Maire de Ternay, délégué au développement durable
M. Gérard SOUMILLON, Adjoint au Maire de Serpaize

Les membres du collège des « exploitants »

M Philippe MOY, société FINORGA, Directeur
Mme Karen TISSOT, société FINORGA, Responsable HSE
M Olivier RINALDI, ESSO Villette de Vienne, contact local
M Jean-Pierre LEROY, société CDH, Directeur de la raffinerie de Berre l'Etang et des dépôts
M Philippe LEROY, société TOTAL Raffinage Marketing, dépôt de Villette de Vienne
M Didier FARNETI – SPMR – Chef d'exploitation

Les membres du collège des « riverains »

M Joël CHOLEZ, Commune de Luzinay, Association Sévenne Environnement
M André DARTOIS, Commune de Grigny, riverain
M Noël PIROIRD, Commune de Villette de Vienne, riverain

Les membres du collège des « salariés »

M Thierry TORDJMAN, Secrétaire du CHSCT de la raffinerie TOTAL Raffinage Marketing de Feyzin
M Lionel SILVERI, membre du CHSCT de FINORGA

Assistaient également à la réunion

M Christian SALENBIER, DREAL Rhône-Alpes – Adjoint au chef de l'UT de l'Isère
M Olivier BONNER, DREAL Rhône-Alpes – Service Prévention des Risques
Mme Françoise CHARRIN, DDT SANO
M Régis ALOY – Mairie de Chasse sur Rhône – Directeur Général des Services
M Christophe PEL – Mairie de Givors – Technicien Sécurité
M Jean-Noël COCHERIL, Mairie de Givors, Service Urbanisme
Mme Frédérique DUQUENNE, ESSO – Réglementation dépôts pétroliers
M Ulrich MOLL, CDH/Lyondellbasell, Expert sous-sol
M Karim SEBTI, CH2M HILL Conseil, Conseil de CDH
M David LE FRIANT – SPMR – Responsable d'exploitation

Compte rendu de la réunion

La séance est ouverte à 10h00 par M Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse sur Rhône, Président du CLIC.

Un tour de table est effectué.

L'ordre du jour de la réunion du CLIC est le suivant :

- *Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2011*
 - *Actions des exploitants en matière de prévention des risques*
 - *Point sur les inspections réalisées par la DREAL*
 - *Point sur la pollution des sols consécutive au sinistre survenu le 23 juillet 2010 sur le site de CDH*
 - *Avis du CLIC sur le projet de PPRT de Chasse sur Rhône (FINORGA)*
 - *Programme d'élaboration du PPRT du Complexe Pétrolier de Villette de Vienne,*
 - *Questions diverses : mise en place d'une Commission de Suivi de Site (CSS)*
-

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2011

Le compte-rendu est approuvé sans réserve.

M. CHOLEZ déclare qu'il n'a pas reçu le compte-rendu. Un nouvel exemplaire lui sera adressé avec le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2012.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société TOTAL Raffinage Marketing

TOTAL RM exploite un stockage dormant et un stockage de produits intermédiaires attaché à la raffinerie de Feyzin.

Bilan du SGS

Le stockage répond aux normes ISO 9001 v.2000, ISO 14001 v.2004 et SIES. Le dépôt a fait l'objet de plusieurs audits internes et externes et d'une inspection de la DREAL en septembre 2012.

Les audits ont conclu au renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et à la confirmation du niveau 8 SIES.

Incidents et accidents - Exercices

Aucun accident n'est à signaler sur les dépôts en 2012.

Les actions de formation initiale et de recyclage se sont poursuivies. Une formation spécifique à destination du Service Sécurité et des Opérateurs de Prévention et d'Intervention a été réalisée ; elle portait sur les risques potentiels et les méthodes d'intervention.

Des exercices hebdomadaires sont effectués, incluant un partenariat avec SPMR pour la première intervention.

Un exercice POI a été réalisé le 21 mai 2012 pour le dépôt de Serpaize (feu de cuvette et pollution).

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Le programme porte sur :

- l'intervention des entreprises extérieures,
- le management et l'organisation,
- la formation, le bouclage des actions Sécurité au moyen de la base BIP
- l'augmentation du niveau d'appropriation et d'application des règles fondamentales de sécurité.

Décisions individuelles

Une demande de changement d'exploitant est en cours : TOTAL RM deviendra TOTAL RAFFINAGE France au 1^{er} janvier 2013.

M. FORAY évoque le problème rencontré pour la gestion des détecteurs d'hydrocarbures dans les cuvettes de rétention en période de froid. Y a-t-il un retour d'expérience au sein du groupe ? Le dysfonctionnement d'un détecteur a été identifié comme cause de la pollution de Revel-Tourdan en décembre 2010.

M. LEROY explique la nature du dysfonctionnement : ces détecteurs sont placés en points bas et peuvent être rendus inopérants par la présence de glace. Un système plus performant de ce point de vue existe sur le bac A601 de SPMR. Il a été installé en test à la raffinerie de Feyzin, et sera installé à Serpaize et Villette de Vienne si les tests sont concluants.

M. FORAY demande si les autres dépôts envisagent de s'équiper de ce système.

M. RINALDI (ESSO) indique que la procédure en vigueur consiste à casser la glace manuellement.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société SPMR

SPMR est l'opérateur des 4 dépôts du complexe, dont un seul lui appartient. Le complexe a été construit en 1969, dans un environnement éloigné des zones habitées.

Le dépôt SPMR est un stockage intermédiaire sur le réseau de transport par pipelines d'hydrocarbures liquides. Il s'agit de produits raffinés répondant aux spécifications de qualité françaises et suisses.

Le dépôt compte 22 bacs de stockage, représentant 92 000 m³ de capacité. Tous les bacs contenant des produits légers sont munis d'un toit flottant.

La protection incendie comporte une réserve d'eau réalimentée depuis la nappe phréatique, une pomperie incendie, des moyens fixes et des moyens mobiles, ainsi qu'une réserve d'émulseur ; ces installations ont été rénovées en 2012.

Investissements

Les investissements portent sur l'entretien et l'inspection des bacs (4 bacs en 2012), le remplacement des vannes de pied de bac à sécurité positive sur 4 bacs, la réparation du bac 41, la rénovation complète de la défense contre l'incendie (DCI) et la mise en conformité de la protection foudre. Les travaux sur la DCI se termineront en 2013.

Bilan du SGS

Les audits réalisés en 2012 ont confirmé le niveau 8 de notation SIES pour le dépôt.

Incidents et accidents - Exercices

Aucun incident ou accident n'est à déplorer en 2012.

Décisions individuelles

L'étude des dangers avait été remise à la DREAL en 2007. La révision quinquennale a été remise en 2012.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société ESSO

Le dépôt de Villette de Vienne a été créé en 1969 en même temps que 3 autres dépôts périphériques du complexe SPMR. Il s'agit d'un stock stratégique de 75 000 m³, alimenté par pipeline depuis les raffineries méditerranéennes de l'étang de Berre, ce qui signifie qu'il n'y a pas de mouvements de produit hormis ceux nécessaires à son renouvellement.

Propriété de ESSO, le dépôt est opéré par SPMR dans le cadre d'une convention d'exploitation.

Investissements

En 2012, les travaux réalisés sont la mise en conformité de la protection foudre, la réhabilitation de la distribution basse tension et de la pomperie.

Bilan du SGS

Dans le cadre de la convention d'exploitation, SPMR applique et fait appliquer son propre SGS.

Incidents et accidents - Exercices

Aucun incident ou accident n'est à déplorer sur le site en 2012.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Les projets pour les prochaines années portent sur l'amélioration du système de défense contre l'incendie et la réfection des merlons.

Décisions individuelles

Aucune décision individuelle en 2012

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société CDH

M. LEROY informe le CLIC que la société CDH, qui appartient à la compagnie Lyondell Basel, fait partie d'un ensemble qui est en vente depuis environ 1 an. La recherche d'un repreneur est en cours.

Le dépôt est exploité par SPMR. Il s'agit d'un stock stratégique, qui dispose d'un poste de chargement de citernes routières.

Le dépôt est actuellement fermé et son activité suspendue, en application d'un arrêté préfectoral d'août 2010 pris consécutivement à une importante fuite de gas-oil survenue le 23 juillet 2010.

Tous les bacs sont aujourd'hui vides et dégazés; l'activité reste suspendue dans l'attente d'un traitement de la pollution occasionnée par la fuite.

Point sur les suites de la fuite d'hydrocarbures du 23 juillet 2010

A la suite de la fuite, la mise en œuvre d'un protocole de dépollution a été prescrite par arrêté préfectoral complémentaire du 27 mai 2011, avec un démarrage des travaux avant le 31 juillet 2011. Cet arrêté prévoyait également un suivi de la qualité des eaux souterraines et la mise en place de 2 piézomètres supplémentaires.

Parallèlement, à la demande des autres parties dont la responsabilité est mise en cause, une expertise judiciaire a été engagée afin de déterminer les responsabilités et de se prononcer sur l'état de la pollution dans le sol et son traitement éventuel. Les experts ayant émis des réserves quant aux conséquences potentiellement irréversibles de la méthode de dépollution proposée, le tribunal administratif saisi par CDH a suspendu l'application de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2011. Des investigations complémentaires ont été entreprises ainsi qu'une étude complémentaire sur des alternatives possibles de remédiation, dont les résultats ont été soumis à la DREAL en octobre 2012.

Les investigations engagées et le suivi hebdomadaire de la nappe ont montré que :

- la nappe est faiblement vulnérable au droit du site,
- il existe une contamination par des hydrocarbures,
- il n'existe aucune évidence de migration verticale de la contamination,
- il n'y a pas de risque sanitaire

En conséquence la dépollution ne se justifierait pas.

CDH poursuit néanmoins ses investigations en vue d'une décontamination et a approfondi deux méthodes : une méthode de biodégradation "bioventing" et une variante de la désorption thermique.

Les essais ont montré que la méthode Bioventing présente de nombreux avantages et permet d'envisager une diminution significative de la contamination en 3 ou 5 ans. Elle est par ailleurs compatible avec la reprise de l'exploitation du dépôt. Cette proposition a été soumise à la DREAL avec, dans un premier temps, la mise en place d'un pilote sur site.

M. FORAY rappelle que l'origine du sinistre résulte d'un enchaînement d'erreurs et des responsabilités en cascade (plusieurs niveaux de délégation). En raison des coûts financiers en jeu une action en justice a été intentée. L'expertise judiciaire a estimé qu'il n'était pas nécessaire de décontaminer le sol, les hydrocarbures disparaissant progressivement par dégradation biologique naturelle. La DREAL ne partage pas cet avis. M. FORAY convient que la première méthode proposée présentait des inconvénients. La nouvelle proposition faite par CDH va être étudiée et un nouvel arrêté préfectoral sera proposé au Préfet à l'issue de son instruction. La reprise de l'activité ne pourra être envisagée qu'après avoir statué sur la méthode et sur l'engagement de l'exploitant de mener la dépollution à son terme.

M. CHAUDIER demande si l'engagement de dépollution sera tenu en cas de vente de la société. M. FORAY indique que la vente se fera en toute connaissance de cause et que la dépollution sera assurée soit par le nouvel exploitant, soit par l'exploitant actuel dans le cadre d'une convention.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société FINORGA

Investissements

Les actions entreprises en 2012 sont :

- la réfection des rétentions,
- la réalisation des études foudre,
- la sécurisation des vannes ammoniac.

Incidents et accidents - Exercices

Il y eu 1 accident avec arrêt pendant l'année écoulée (coupure).

Le dispositif de suivi des incidents a enregistré 235 CRI (comptes rendus d'incidents) dont 23 ont donné lieu à une analyse collégiale par la méthode de l'arbre des causes.

Ce dispositif est en place depuis plus de 15 ans et constitue une base de données qui permet de qualifier la probabilité des défaillances dans les analyses de risques.

Le site est soumis à POI et PPI et dispose d'une équipe de 40 équipiers de seconde intervention et 8 cadres d'astreinte. Ils sont régulièrement mis en situation au cours d'une vingtaine de manœuvres chaque année. Une formation spécifique est organisée pour l'encadrement.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

L'amélioration de la sécurité vit à travers le Document Unique et se traduit par de nombreuses actions au quotidien ; elles sont suivies par secteur et donnent lieu à un point trimestriel présenté au CHSCT.

Contrôles de l'inspection

L'établissement a fait l'objet des 2 inspections de la DREAL portant sur le plan de modernisation de l'établissement et sur les risques chroniques et les émissions de composés organiques volatils (COV).

Ces contrôles n'ont pas fait apparaître de non-conformité.

Décisions individuelles

Aucune décision individuelle n'est intervenue en 2011.

M. ALOY évoque une rencontre courant novembre 2012 pour valider la localisation du PC du PPI, la décision finale n'a pas encore été arrêtée.

Point sur les inspections effectuées par la DREAL

M. SALENBIER présente de manière synthétique les inspections et contrôles réalisés au cours de l'année sur les sites.

FINORGA va faire l'objet d'un contrôle inopiné des rejets atmosphériques. Les contrôles inopinés sont effectués à la demande de l'inspection des installations classées, à une date que l'exploitant ne connaît pas à l'avance.

Avancement des PPRT

Avant d'aborder ce sujet, M. RIOULT informe le CLIC de la démission de M. BUTY, motivée par un manque de positionnement de l'association qu'il représentait sur le sujet des PPRT.

Chasse sur Rhône

La dernière réunion publique a eu lieu le 27 septembre 2012. Le bilan de la concertation, clôturée à la fin du mois de septembre, fait apparaître qu'il n'y a pas eu d'observation. Le projet de PPRT est finalisé. La consultation des POA est engagée, et l'avis du CLIC est sollicité ce jour. L'enquête publique sera lancée après le retour de la consultation ; elle est prévue au premier trimestre 2013. L'approbation du PPRT devrait intervenir au second trimestre.

Complexe pétrolier

L'élaboration du PPRT a été prescrite le 12 décembre 2012. La phase technique est démarrée avec la détermination des enjeux. La première réunion des POA est projetée au premier trimestre 2013. L'objectif est l'approbation fin 2013 ou début 2014.

Présentation du projet de PPRT de Chasse sur Rhône

M. MAS présente le projet de PPRT :

- Rappel des aléas (toxique, de surpression, thermique) et des enjeux. Le PPRT Finorga se caractérise par la prédominance des aléas toxiques.
- Mesures foncières :
l'entreprise Citaix est en partie exposée à un aléa toxique F+, qui rendait possible l'ouverture d'un droit à délaissement. A l'issue des investigations menées à l'initiative des POA cette option n'a pas été retenue,
- Zonage réglementaire :
Le projet comporte 11 zones.

En zone grisée, seuls les projets en lien direct avec les installations à l'origine des risques sont autorisés ; les prescriptions relèvent de la réglementation des ICPE.

Pour toutes les autres zones :

Les projets sont soumis au respect des prescriptions techniques, certifié par un architecte ou un expert agréé,

Les bâtiments existants doivent faire l'objet de travaux de protection des occupants dans la limite de 10 % de la valeur vénale des biens.

En zones rouges, le principe est l'interdiction de projets nouveaux y compris sur les biens existants sauf exceptions spécifiées,
En zones bleues, le principe de l'autorisation prévaut. Dans le cas présent les zones bleues sont uniquement exposées à des effets toxiques.

Concernant les zones bleu clair (b), les POA ont choisi de prescrire les mesures de protection des personnes à appliquer au bâti existant, afin d'ouvrir le droit aux aides financières (crédit d'impôt et éventuelles aides complémentaires).

Le règlement du PPRT est accompagné d'un cahier de recommandations, dont les principales portent sur l'interdiction, en zones rouges, et la limitation, en zones bleues, du stationnement et sur la gestion de la circulation routière sur les voiries potentiellement exposées.

AVIS DU CLIC SUR LE PROJET DE PPRT

Votants :	20
Avis favorables :	18
Abstentions :	2

Le CLIC émet un avis favorable sur le projet à la majorité.

Questions diverses

Création d'une Commission de Suivi de Site

La loi Grenelle et ses textes d'application prévoient la création de Commissions de Suivi de Site (CSS), avec une compétence élargie par rapport au CLIC.

Il est proposé de transformer le CLIC en CSS, sans en modifier la composition, au moins jusqu'à l'approbation des PPRT.

Il conviendra toutefois de pourvoir au remplacement de M. BUTY.

Actions du SPPPY

Le SPPPY a été créé officiellement mi 2011. Quatre des cinq commissions prévues ont été mises en place :

- risques,
- air,
- biodiversité,
- aménagement et développement durable.

La commission santé environnement sera mise en place ultérieurement.

Des travaux ont déjà été engagés, notamment l'élaboration d'outils à destination des populations pour la mise en œuvre des mesures de protection prescrites par les PPRT et leur financement.

La séance est levée à 12h00.
